

AVENANT AU DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES AU BENIN (PROFI)

COMPOSANTE D'APPUI OPERATIONNEL

BENIN

Code DGD : 30 14 910

Code CTB : BEN 13 028 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

ABREVIATIONS

AD	Atacora / Donga
AE	Accord d'Exécution
ASPS	Amélioration de la Qualité Sanitaire et Phytosanitaire des produits agricoles et agro-alimentaires
ATN	Assistant Technique National
ATI	Assistant Technique International
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCRB	Conseil de Concertation des Riziculteurs au Bénin
CEF	Conseil à l'exploitation Familiale
CTB	Agence Belge de Développement
CVA	Chaîne de Valeur Ajoutée
DGD	Direction Générale de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire
DTF	Dossier Technique et Financier
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAFA AD	Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans l'Atacora et la Donga
FAFA MC	Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans le Mono et le Couffo
FEC	Fonds d'Etudes et de Consultance
FED	Fonds Européen de Développement
FENAPAB	Fédération des Producteurs d'Anacarde au Bénin
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FUPRO	Fédération des Unions des Producteurs du Bénin
GIZ	Coopération allemande internationale
IMF	Institutions de Microfinance
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MC	Mono-Couffo
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MEF	Ministère en charge de l'Economie et des Finances
MIC	Micro Projet de Production et Commercialisation

MIP	Micro projet
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PAORC	Programme d'Appui aux Organisations pour le Renforcement des Compétences des Ressources Humaines
PDC	Plans de Développement Communaux
PEA	Projet d'entreprenariat agricole
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PROFI	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles au Bénin
PSNF	Prestataire de services non financier
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTOS	Plateforme Technique d'Orientation et de Suivi
RAF	Responsable Administratif et Financier
SCDA	Secteurs Communaux pour le Développement Agricole
SE	Suivi-Evaluation
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SIS	Services d'Intermédiation Sociale
TDR	Termes de référence
UAC	Unité d'Appui et de Coordination
UFR	Unité Fonctionnelle Régionale

Table des matières

1	FICHE ANALYTIQUE ACTUALISEE DE L'INTERVENTION	5
2	ANALYSE DE LA SITUATION ACTUALISEE	7
2.1	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT DU DTF.....	7
2.2	PORTEE DU PRESENT AVENANT	7
3	RAPPEL DES PRINCIPES DE BASE ET AXES DE L'INTERVENTION.....	7
3.1	ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	7
3.1.1	<i>Vision et objectif général du programme bénino-belge pour le secteur agricole</i>	<i>7</i>
3.2	ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE LA COMPOSANTE OPERATIONNELLE	8
3.2.1	<i>Les grandes orientations.....</i>	<i>8</i>
3.2.2	<i>Des interventions complémentaires à différents niveaux</i>	<i>10</i>
3.3	QUATRE AXES COMPLEMENTAIRES D'INTERVENTION.....	11
3.4	BENEFICIAIRES FINAUX.....	13
3.5	PRINCIPES D'INTERVENTION	13
3.5.1	<i>Principes directeurs du Programme.....</i>	<i>13</i>
3.6	COHERENCE ET SYNERGIES AVEC LES AUTRES PROGRAMMES DE LA COOPERATION BELGE.....	15
3.7	SYNERGIES ET COMPLEMENTARITES AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	16
4	PLANIFICATION OPERATIONNEL ACTUALISE	17
4.1	OBJECTIF GENERAL	17
4.2	OBJECTIF SPECIFIQUE ET RESULTATS ATTENDUS.....	17
4.3	ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE ACTUALISEES.....	20
5	RESSOURCES ACTUALISES	24
5.1	RESSOURCES FINANCIERES.....	24
5.2	RESSOURCES HUMAINES	38
5.3	RESSOURCES MATERIELLES	41
6	MODALITES D'EXECUTION.....	42
7	DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION	43
8	THEMES TRANSVERSAUX	43
9	ANNEXES.....	44
9.1	ANNEXE 1 : PV COMITE SPECIAL DE PARTENAIRES DE 13 JUILLET 2015.....	45
9.2	ANNEXE 2 : LISTE DES PARTENAIRES SUSCEPTIBLES DE SIGNATURE DE CONVENTION DE SUBSIDES	48

1 Fiche analytique actualisée de l'intervention

Titre de l'intervention	Programme d'appui au développement des Filières agricoles au Bénin (PROFI) – composante d'appui opérationnel
Numéro de l'intervention	3014910
Code Navision CTB	BEN 13 028 11
Institution Partenaire	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)
Durée de la Convention Spécifique	72 mois
Durée de l'intervention	42 mois
Date de démarrage de l'intervention	8 Octobre 2015
Contribution du pays partenaire	1 000 000 EUR
Contribution belge	16 000 000 EUR
Brève description de l'intervention	L'intervention est une composante du programme-cadre de la coopération bénino-belge dans le secteur agricole. Il s'agit de la Composante « Appui opérationnel » qui s'articule et complète le volet « Appui institutionnel » dudit programme. La première est centrée sur le développement des filières et chaînes de valeurs ajoutées et la seconde doit favoriser l'émergence d'un environnement institutionnel plus favorable à ces dernières.
Objectif Global	"La compétitivité, l'attractivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles sont assurés dans le respect des rôles des différents acteurs opérationnels, afin de contribuer à assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle du Bénin "
Objectif spécifique	Les exploitations familiales et les entreprises rurales des deux régions d'intervention (Mono/Couffo et Atacora/Donga) opérant dans les filières prioritaires (Anacarde, riz et maraîchage) ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des chaînes de valeur performantes, respectueuses des normes environnementales et sanitaires.
Résultats	Résultat 1 : Les exploitations familiales professionnalisées offrent un produit concurrentiel sur des marchés porteurs clairement identifiés

	<p>Résultat 2 : Les entreprises rurales offrent des services de qualité accessibles aux exploitations agricoles des filières</p> <p>Résultat 3 : Des infrastructures communales sont réalisées et mises en valeur au terme d'un processus concerté entre les acteurs des filières</p> <p>Résultat 4 : La gouvernance et la performance des filières prioritaires sont améliorées grâce à une meilleure articulation des opérateurs, dans le respect de l'environnement et de l'équité entre les genres.</p> <p>Résultat 5 : Le passage à l'approche programme permet d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des interventions de la coopération belge pour le secteur agricole</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2 Analyse de la situation actualisée

2.1 Justification du changement du DTF

Le présent avenant se justifie pour tenir compte de la réduction budgétaire confirmée par la session extraordinaire du Comité des Partenaires bénino-belge qui s'est tenue le 13 mai 2016 qui avait essentiellement pour objectif d'informer la partie béninoise sur la décision de réduction de 5,5 millions EUR de l'enveloppe financière du Programme Indicatif bénino-belge 2013-2017 dont 2 millions EUR pour le compte du Programme d'appui aux développements des filières agricoles au Bénin (PROFI) Composante Opérationnel. (cf annexe 1 pour compte rendu du comité de partenaires).

2.2 Portée du présent avenant

Le présent avenant ne se substitue pas au DTF initial, mais il l'actualise pour tenir compte de la réduction budgétaire conformément au compte rendu cité en haut ainsi que quelques changements intervenus suites aux décisions et approbations des SMCL et missions de backstopping.

L'avenant ne modifie pas les orientations stratégiques du PROFIL ni les formulations des objectifs ou des résultats. Cependant des changements sont attendus dans le cadre logique pour une souci d'harmonisation avec les lignes budgétaires retenues dans le logiciel administratif et financier (FIT) et dans le Cadre Logique. Les changements sont également intervenus dans le planning opérationnel et actions prévues ainsi qu'au niveau des ressources (financier, humaines et moyes/modalités) d'exécution.

3 Rappel des principes de base et axes de l'intervention

3.1 Orientations stratégiques.

3.1.1 Vision et objectif général du programme bénino-belge pour le secteur agricole

La mise en œuvre du programme sectoriel agricole s'inscrit dans la vision du PSRSA : "Faire du Bénin une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population." Le PSRSA définit comme orientation fondamentale de rendre le secteur agricole performant à travers la promotion des filières afin de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire par (i) la professionnalisation des exploitations de type familial (ii) la promotion de l'entrepreneuriat agricole.

Le programme sectoriel est défini comme un ensemble d'interventions complémentaires et synergiques. Deux composantes ont été identifiées :

Une composante d'appui institutionnel destinée à renforcer les capacités du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), au niveau national et au niveau des six CARDERS régionaux. L'intervention prévoit également des appuis à la Chambre Nationale d'Agriculture et aux structures faïtières paysannes de premier niveau, dans le cadre de leurs participations au dialogue sectoriel. L'intervention a démarré en octobre 2014 avec une durée de mise en œuvre prévue sur cinq ans. Elle porte sur un budget de 7 millions d'Euros, dont 6 millions à charge de la Belgique.

Une composante opérationnelle destinée à mettre en œuvre les politiques nationales et territoriales dans des territoires définis : la fiche d'identification de la composante opérationnelle a été validée par le comité des partenaires le 26 septembre 2013. Le budget alloué porte sur un montant de 18

millions d'Euros au titre de la contribution belge et de 1.000.000 Euros au titre de la contribution béninoise.

Le présent document technique et financier a pour objet de décrire la composante opérationnelle du programme, qui démarrera en janvier 2016, dans la continuité des projets FAIA et FAFA AD qui se termineront à la fin 2015.

3.2 Orientations spécifiques de la composante opérationnelle

3.2.1 Les grandes orientations

L'intervention se fixe comme objectif d'améliorer la productivité des exploitations familiales et leur inclusion dans des dynamiques de marché. Elle mettra en œuvre un ensemble d'activités destinées à améliorer la productivité et de la compétitivité des filières riz, maraîchage et anacarde. Il s'agira de gagner en termes de débouchés sécurisés et surtout en termes de prix au niveau des exploitations et des petites entreprises agricoles. Les orientations seront les suivantes :

Des actions ciblées sur des chaînes de valeur INCLUSIVES clairement identifiées

L'intervention travaillera sur des chaînes de valeur clairement identifiées au niveau des filières riz, maraîchage et anacarde. Le concept de chaînes de valeur est utilisé pour désigner :

Un produit déterminé (riz étuvé, oignon frais, piment séché..), différencié par son mode de production, ses modes de transformation et de commercialisation, son origine géographique et généralement son conditionnement. Ce produit répond à une demande de marché clairement identifiée.

Un ensemble d'opérateurs connus constituant les maillons de la chaîne de valeur, en partant de l'exploitation familiale pour arriver au consommateur final, en passant par les unités de transformation et les circuits de commercialisation qui vont donner de la valeur ajoutée au produit.

Ces chaînes de valeur auront la particularité de se différencier, indépendamment de la qualité intrinsèque du produit, par des modes de production durables, par une répartition équitable de la valeur ajoutée et par leur caractère « genre-sensible ». Une attention particulière sera portée à la qualité sanitaire, avec l'élaboration de cahiers des charges spécifiques et la mise en œuvre de mesures de contrôles effectifs par les CARDERS.

Des stratégies promotionnelles seront définies pour les chaînes de valeur, avec une réflexion globale sur les fondamentaux du marketing : prix, emballage, distribution, publicité. Le programme mettra davantage l'accent sur la compréhension des marchés et de leurs besoins, sur la recherche de débouchés et l'établissement de relations durables entre les opérateurs dans les chaînes de valeur.

La consolidation des filières et des chaînes de valeur n'est pas un objectif en soi. Il s'agit d'un moyen pour permettre aux exploitations de s'inscrire dans des dynamiques de marché et d'améliorer leurs conditions de vie. L'hypothèse selon laquelle la consolidation des filières apporte effectivement des effets positifs pour les exploitations familiales sera vérifiée en permanence.

Un meilleur ciblage des investissements vers des bassins de production à fort potentiel pour les chaînes de valeur prioritaires

Les moyens disponibles seront davantage ciblés pour soutenir des investissements structurants dans des bassins de production à haut potentiel. Le caractère structurant est analysé au travers (1) de l'impact potentiel sur la compétitivité des chaînes de valeur appuyées par le programme, (2) de la valeur ajoutée pour les bénéficiaires finaux (3) de la contribution à la création de liens durables

entre les acteurs impliqués (Mise en place de liens entre les comités d'usagers et l'autorité publique, développement de liens contractuels entre acteurs dans les filières).

Une valorisation des expériences pour définir de modèles de projets techniquement éprouvés et systématiquement liés à un appui commercial

L'efficacité de l'appui aux opérateurs dans les filières par le biais des projets peut être améliorée en définissant une offre de projets simples, techniquement maîtrisés et facilement reproductibles (Pasteurisation de tomates, hangars de stockage, achat de motoculteurs, équipements de transformation...). Les expériences accumulées seront valorisées et capitalisées pour préciser une offre de modèles éprouvés techniquement et facilement reproductibles :

Au niveau de la production : définition de paquets techniques relativement uniformes pour chaque chaîne de valeur identifiée, avec pour ambition de toucher un nombre plus élevé de bénéficiaires et d'apporter des changements significatifs au sein des chaînes de valeur ciblées ('roll out' - toucher plus de personnes).

Au niveau de l'amont et de l'aval : définition de fiches techniques et de normes standardisées pour les projets simples tels que les magasins de stockage, boutiques d'intrants, matériel d'étuvage, petites rizeries,...

Au niveau des investissements communaux : élaboration de guides pratiques par type d'infrastructures définissant les normes techniques standards, les fournisseurs de services agréés, les processus de mise en œuvre, les modalités de gestion préconisées.

Les appuis au niveau de la production seront systématiquement couplés à des appuis pour la commercialisation. Les instruments de financement et les procédures de sélection seront dans toute la mesure du possible simplifiés, décentralisés et adaptés aux conditions spécifiques et aux capacités de gestion des porteurs de projets accompagnés.

Des appuis davantage ciblés sur des goulots d'étranglement ou des problèmes spécifiques des chaînes de valeur

L'approche filière se base sur une analyse préalable des chaînes de valeur ciblées :

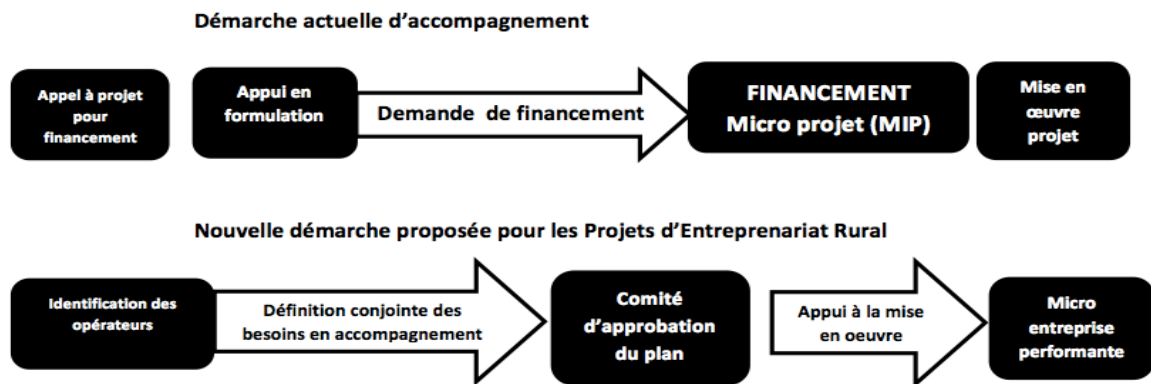
Analyse des goulots d'étranglement, afin d'intervenir de manière structurelle sur le fonctionnement de la chaîne de valeur en ciblant des maillons spécifiques et/ou en regard d'une plus-value sociale/environnementale.

Analyse de l'offre de services publics et privés aux opérateurs dans la chaîne de valeur. Cette analyse doit permettre (1) d'adapter les services de manière à les rendre accessibles aux bénéficiaires (2) et de renforcer les prestataires dans leurs capacités à prester ces services.

Analyse des problèmes liés au contexte institutionnel général pour la promotion des filières.

L'octroi d'aides à l'investissement aux porteurs de projets a été un axe majeur des stratégies proposées par les interventions. L'accompagnement de ces bénéficiaires se fait après la décision d'octroi. Deux constats majeurs ressortent des expériences : (1) Le mécanisme mis en place implique beaucoup d'efforts de sélection et d'analyse pour aboutir au final à un nombre réduit de projets estimés intéressants et à valeur ajoutée pour les filières (2) La mise en œuvre des projets sélectionnés nécessite souvent une révision technique préalable.

Les aides financières proposées seront donc un des instruments de l'appui proposé par l'intervention, situé au milieu ou à la fin du cycle d'accompagnement. Une attention particulière sera donnée aux relations entre les producteurs, les entreprises et les institutions financières, qui devraient évoluer positivement.



3.2.2 Des interventions complémentaires à différents niveaux

Les projets en cours ont concentré surtout leurs efforts au niveau régional, notamment pour ce qui concerne les unions de coopératives de producteurs. L'intervention interviendra de manière plus marquée :

Au niveau communal : ce niveau est effectivement pertinent pour tout ce qui concerne le processus de concertation avec les autorités communales, les SCDA et les organisations de producteurs pour le choix des stratégies de développement territorial et la priorisation des investissements pour le secteur agricole.

Au niveau national : ce niveau est pertinent pour traiter des problèmes plus larges ne pouvant être résolus au niveau régional. Les unions nationales faitières nationales (CCR-B et FENAPAB) seront renforcées dans leurs rôles de services aux membres (Commercialisation, communication, fournitures d'intrants spécifiques,...).

Le développement de complémentarités entre la composante opérationnelle et la composante institutionnelle du programme

Les deux composantes du programme devront se compléter et se renforcer en vue d'atteindre les objectifs fixés. Il est utile de rappeler brièvement les résultats de la composante d'appui institutionnel :

Résultat 1 : Renforcement du MAEP central pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son programmation sectoriel.

Résultat 2 : Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des six CARDERs.

Résultat 3 : Renforcement des structures faitières nationales d'acteurs non étatiques dans leurs capacités à contribuer au dialogue sectoriel et à assurer un accompagnement de qualité à leurs membres.

Résultat 4 : Mise en place des principaux instruments, outils et mécanismes institutionnels de financement du secteur agricole.

Le volet AI MAEP crée les conditions (Outils, méthodes, ressources) et les capacités au niveau des acteurs étatiques, alors que les volets opérationnels les utilisent au niveau des CARDERs et des

communes. Les outils de promotion du genre vulgarisés par le MAEP ont par exemple été utilisés par l'équipe du Mono/Couffo dans son appui au conseil agricole. Inversement, les équipes de terrain donnent des feedback sur la pertinence des stratégies et des outils proposés. Ils proposent des expériences qui alimentent les réflexions au niveau institutionnel.

Les plans filières régionaux réalisés dans l'AD ont servis de base à la définition d'une méthode de planification nationale harmonisée, qui part de la base pour aboutir à des projets filières nationaux. Le suivi de la mise en œuvre des plans filières régionaux sera une plateforme idéale de collaboration : le volet institutionnel est en charge d'appuyer les CARDERS dans leurs rôles de pilotage, tandis que les volets institutionnels sont des contributeurs importants à leur mise en œuvre.

Les efforts entrepris au travers du FAIA pour la mise en place des mécanismes institutionnels de financement de l'agriculture (FNDA et FADEeC Agriculture) seront poursuivis au travers de la composante d'appui institutionnel (Résultat 4). Les mécanismes de financement et d'accompagnement mis en œuvre au niveau régional dans le cadre des volets opérationnels sont considérés comme des outils transitoires permettant d'alimenter les réflexions au niveau des mécanismes nationaux.

3.3 Quatre axes complémentaires d'intervention

Axe 1 : intégration des exploitants familiaux et de leurs organisations dans des chaînes de valeur porteuses et durables

L'effet recherché est de faire émerger une masse critique d'exploitations familiales professionnelles et compétitives sur les marchés nationaux et régionaux, en renforçant leurs capacités à livrer des produits répondant en quantités et en qualité à des demandes de marché clairement identifiées.

Trois orientations sont proposées :

Promouvoir l'adoption de paquets techniquement et économiquement éprouvés à des exploitations familiales souhaitant se professionnaliser. Les paquets techniques sont définis en fonction des spécificités de la chaîne de valeur identifiée et de la demande du marché. Ils comprennent de l'équipement, des intrants, du conseil technique et un accompagnement en commercialisation et gestion. Les itinéraires techniques sont définis de manière à respecter l'environnement et maintenir la fertilité des sols, en favorisant des pratiques agro-écologiques.

Accompagner les exploitations familiales dans les filières au niveau de la maîtrise technique de la production et au niveau de la gestion de l'exploitation familiale. La stratégie nationale de conseil agricole sert de fil conducteur à ce processus, en se basant sur les approches « Comptes d'Exploitation Familiale » et « Champs Ecole Paysans ». Ces deux approches présentent des similarités dans les démarches (Groupement volontaire, paysans facilitateurs, démarches participatives) et des complémentarités intéressantes (Aspects de gestion et aspects techniques).

Intensifier le renforcement des groupements/coopératives de producteurs et des unions communales : il s'agit d'augmenter le nombre de membres et de renforcer la gouvernance à la base, tout en menant des actions de vente groupées qui permettent aux exploitants familiaux de s'intégrer dans les filières et d'augmenter leur marge brute. Une amélioration des liens avec les organismes financiers sera également recherchée.

Axe 2 : développement d'une offre de services de qualité accessibles aux exploitants familiaux

L'effet attendu est d'améliorer l'offre de services de qualité effectivement accessibles aux exploitations familiales et effectivement indispensables à leur professionnalisation. Il s'agit plus particulièrement :

Des services situés en amont des exploitations familiales tels que la production et/ou la distribution de semences de qualité, la distribution d'intrants spécifiques, la fourniture d'équipements et d'outillage,

Des services situés en aval de la production tels que les services de transformation, d'emballage, de transport et de commercialisation,

Des services d'appuis plus génériques tels que le conseil en gestion, le conseil en marketing, l'appui comptable, ou les services agricoles « classiques ».

Le choix des services à appuyer est réalisé après une analyse des coûts d'opportunité et des retombées potentielles au niveau des chaînes de valeur appuyées. Les mécanismes d'accompagnement et de financement sont adaptés à la complexité des projets et aux spécificités des opérateurs.

Axe 3 : mise en place d'infrastructures publiques fonctionnelles répondant aux besoins des filières

Si l'axe 2 peut être considéré comme un appui au développement de services portés par des acteurs non étatiques, l'axe 3 peut être considéré comme un appui au renforcement de l'offre de services publics. Les effets recherchés seront les suivants :

L'instauration d'un dialogue permanent et constructif entre les principaux acteurs au niveau communal (Communes, SCDA, Unions Communales de Producteurs) pour la planification du développement agricole et la sélection des investissements prioritaires pour le secteur. Ce dialogue sera facilité par une meilleure compréhension des rôles et des mandats des acteurs pour le développement agricole.

La mise en place d'investissements publics contribuant au développement des filières. Les principaux aménagements ciblés seront les aménagements hydro-agricoles, les pistes de désenclavement, les aires de séchage et les structures de stockage. L'accent sera mis sur la fonction et la qualité du service public offert aux usagers plutôt que sur l'infrastructure proprement dite.

La définition de partenariats public-privé entre les communes, les services techniques et les comités d'usagers destinés à garantir la durabilité des investissements et la viabilité des services.

L'intervention favorisera la mise en place d'investissements dits « structurants » dans les bassins de production (ou pôles de développement). Il s'agit par exemple de projets complémentaires couvrant plusieurs communes : aménagements hydro-agricoles, aires de séchage, hangars de stockage, pistes de désenclavement et aménagements de marché.

Axe 4 : amélioration de la gouvernance économique et inclusive des filières

L'effet recherché est d'améliorer l'articulation des opérateurs au sein des chaînes de valeur et leurs capacités à répondre de manière réactive aux besoins du marché, en menant des actions concertées et mutuellement profitables. Il s'agira d'analyser les chaînes de valeur sélectionnées, de comprendre les attentes du marché, d'identifier les principaux goulots d'étranglement pour ensuite intervenir de la manière la plus efficace possible. Ces analyses servent de base à la définition des paquets techniques (axe 1) et au choix des actions prioritaires à mener pour lever les goulots d'étranglement dans la chaîne de services (axe 2).

Le renforcement des organisations paysannes (Niveaux régional et national essentiellement) dans leurs fonctions de plaidoyer et de services sera un élément essentiel de la stratégie de mise en œuvre, pour permettre aux exploitations familiales de bénéficier effectivement et équitablement de l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur (caractère inclusif). Des actions spécifiques sont menées en matière de genre, de manière à ce que les gains de productivité profitent effectivement aux femmes et aux jeunes, sans pour autant nuire à l'environnement.

3.4 Bénéficiaires finaux

Les exploitations familiales

En cohérence avec le PSRSA et la note « Agriculture et Sécurité Alimentaire » de la coopération belge, les agriculteurs familiaux sont les bénéficiaires finaux de l'intervention. Les agriculteurs familiaux forment un groupe important et hétérogène.

L'intervention ciblera plus précisément des petites et moyennes exploitations (dépendant de la région et de la filière, des exploitations de 0,5 ha jusqu'à 5 ha sont prises en considération) ayant un potentiel d'intégration dans les chaînes de valeur et actives dans les filières prioritaires. Ces ménages ne sont pas en insécurité alimentaire permanente, mais ils peuvent être confrontés à une période d'un ou deux mois de réduction des apports alimentaires.

Les Organisations Paysannes et leurs faitières

Les organisations et coopératives paysannes sont des acteurs essentiels dans les stratégies de développement agricole. En tant qu'institutions non étatiques représentant les producteurs ruraux, elles doivent acquérir des capacités de négociation qui leur permettent de défendre les intérêts de leurs membres vis-à-vis des autres opérateurs privés dans les filières. Elles assurent par délégation des missions de services publics liées à la gestion d'infrastructures communautaires. Et enfin, elles contribuent en tant qu'actrices à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques agricoles. Elles constituent un contre-pouvoir à même d'exiger une certaine redevabilité des services publics.

Les micros, petites et moyennes entreprises du secteur agricole

Concernant les petites entreprises agricoles, le groupe cible comprend des entreprises rurales nouvelles ou existantes de transformation artisanale, des semenciers, des unions de producteurs pour la vente groupée ou des entreprises d'équipements ou d'intrants homologués. Au moins 70 petites entreprises agricoles seront directement appuyées à l'aide d'investissements. D'autres entreprises agricoles, de taille plus importante et avec un accès plus facile au financement, peuvent être renforcées par le conseil-gestion du programme, mais elles ne touchent pas de subventions. Les micro-entreprises de transformation ou de commercialisation sont généralement dirigées par des femmes.

3.5 Principes d'intervention

3.5.1 Principes directeurs du Programme

Alignement sur les politiques nationales : le programme s'inscrit dans l'appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies définies par le gouvernement béninois pour le secteur agricole.

Alignement institutionnel : Les principes de non-substitution et de facilitation sont au cœur des stratégies de renforcement des capacités des partenaires. Ces principes supposent que les activités mises en œuvre soient portées par les structures partenaires, conformément à leurs mandats ou leurs objectifs sociaux, en accompagnement de la mise en œuvre de leurs propres Plans Techniques Action et Budget (PTBA).

Redevabilité mutuelle : le principe de non-substitution (alignement institutionnel) s'accompagne logiquement d'un principe de redevabilité mutuelle entre les acteurs impliqués, qui se concrétisent autour d'accords de principe concernant les changements attendus. La Gestion Axée sur les Résultats est institutionnalisée pour l'ensemble des entités et parties prenantes du programme.

Principe de subsidiarité : la mise en place du dispositif organisationnel s'inscrit dans une logique de déconcentration, encourage l'autonomie et assure une réactivité efficace dans le respect d'un cadre et de normes définies. Les décisions sont prises et les actions sont menées au niveau adéquat, selon la délimitation générale des champs d'actions/aires de responsabilités arrêtés. Les fonctions d'appui, monitoring et contrôle qualité sont exercées au niveau le plus proche possible de celui où prend place l'exécution.

Flexibilité dans la mise en œuvre et la préparation du programme : le cadre logique est considéré comme évolutif et les activités programmées sont décrites à titre indicatif. Il faut considérer que la composante opérationnelle ne démarrera qu'à partir de janvier 2016. Il importe de conserver une certaine souplesse afin de pouvoir s'adapter aux évolutions prévisibles du contexte et à l'évolution des priorités des acteurs.

Rationalisation des ressources : la rationalisation et la mutualisation des ressources mises à la disposition du programme sont un principe de mise en œuvre devant permettre une plus grande efficacité pour l'atteinte des résultats de développement.

Approche systémique : la stratégie de double ancrage suppose que les équipes du programme travaillent à la fois sur des logiques ascendantes et sur des logiques descendantes, pour que les politiques sectorielles se « nourrissent » d'expériences du terrain et pour que les stratégies nationales soient internalisées et concrétisées sur le terrain.

Intervention de facilitation et partenariats

Les interventions antérieures ou en cours dans le secteur agricole ont développé une approche dite de facilitation, qui a été globalement appréciée et sera maintenue. Selon cette approche, le rôle du programme n'est pas de réaliser de manière directe les actions nécessaires, mais de stimuler, orienter et accompagner les acteurs locaux afin qu'ils puissent développer les capacités nécessaires pour accomplir le rôle qui leur est dévolu dans le développement des filières, et s'articuler entre eux afin de développer les synergies indispensables.

Les acteurs des filières ne sont pas considérés comme simples bénéficiaires d'une intervention dont ils seraient l'objet. Ils doivent en devenir les principaux protagonistes, puisque l'articulation des filières nécessite un partenariat qui optimise les synergies et facilite les négociations et jeux de rôles. Chaque acteur devient un partenaire responsable de l'exécution d'activités correspondantes au rôle qui lui a été imparti dans la promotion et le développement de la filière.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des acteurs à jouer leurs rôles pour la promotion des filières est une stratégie transversale, mais essentielle. Elle est considérée au travers d'une coordination étroite entre le volet d'appui institutionnel et les volets opérationnels du programme. Indépendamment des ressources propres du programme, il mobilisera d'autres outils de la coopération belge, en particulier le Fonds d'Etudes et de Consultances (FEC) et le projet « d'Appui aux Organisations béninoises par le Renforcement de Compétences des Ressources Humaines (PAORC) ».

Les orientations du programme seront les suivantes :

Analyse des capacités et des priorités des acteurs, définition d'objectifs de changements mesurables et élaboration de conventions de collaboration prévoyant explicitement les stratégies de désengagement.

Les activités de renforcement des capacités sont une combinaison de formations, de visites d'échange, de coaching et de formation à l'emploi, d'apprentissage par l'action, de conseil.

La délégation de maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sont les instruments fondamentaux du processus de renforcement des capacités.

3.6 Cohérence et synergies avec les autres programmes de la coopération belge

Avec le fonds d'études et de consultances (FEC)

Le PIC 2013-2017 prévoit un Fonds d'Etudes et de Consultances, qui a pour objectif de renforcer les capacités des institutions publiques du Bénin, d'une part en appui aux programmes de la coopération belge et à la préparation des PIC, et d'autre part dans le cadre de la mise en œuvre des déclarations sur l'efficacité de l'aide au développement. Des expertises ponctuelles et spécifiques seront mobilisées au travers de ce fonds, notamment en matière d'appui aux organisations paysannes.

Avec le programme d'Appui aux Organisations pour le Renforcement des Compétences des Ressources Humaines (PAORC)

Le PAORC et le programme bénino-belge pour l'agriculture ont été formulés au cours de la même période, de manière à développer au mieux les complémentarités. Ce programme complète les actions du programme en se concentrant sur l'acquisition des compétences au sein des institutions partenaires. Les complémentarités porteront sur l'appui aux organisations paysannes faitières dans les filières prioritaires, au niveau national et au niveau régional.

Avec le Trade For Development Center

Le Trade For Development Center est un programme de la coopération belge ayant pour objet principal de promouvoir le commerce équitable. Parmi ces missions figure l'appui aux organisations paysannes agricoles. Il est structuré autour de deux composantes ;

Programme d'appui financier : Le programme a pour mission d'identifier les organisations de petits producteurs (coopératives, associations, entreprises) qui développent des projets de commerce équitable et commerce durable, et de leur apporter un soutien financier adapté ainsi qu'un appui en gestion financière et marketing.

Activités d'appui à la commercialisation : Le TDC est un centre d'expertise en « marketing & ventes » et un organe d'appui concret aux projets de la CTB liés directement ou indirectement à la commercialisation de produits et/ou services : (1) Conseil stratégique en business et marketing (2) Information et analyse de marché (3) Coaching en marketing & ventes.

Une collaboration structurelle sera établie entre le programme et le centre d'expertise pour appuyer conjointement et de manière complémentaire les OPA impliquées dans les filières.

Avec le Fonds Belge de Sécurité Alimentaire

Le Fonds Belge de Sécurité Alimentaire interviendra dans 4 communes de l'Atacora-Donga (Boukoumbé, Cobly, Matéri et Tanguiéta). La formulation finale du programme avec les partenaires

de mise en œuvre aura lieu en 2015. La CTB a été retenue pour l'appui institutionnel et pour la coordination des interventions.

Avec le projet d'Amélioration de la Qualité Sanitaire et Phyto-sanitaire des produits agricoles et agro-alimentaires (ASPS)

L'intervention valorisera les acquis et les outils du programme pour promouvoir la qualité sanitaire et phyto sanitaire au travers de ses actions. Elle fera notamment appel au projet ASPS pour des formations spécifiques sur l'hygiène alimentaire, l'appui aux entreprises pour l'obtention d'accréditation,....

3.7 Synergies et complémentarités avec les Partenaires Techniques et Financiers

Les trois filières prioritaires du programme sont également appuyées par des bailleurs de fonds importants tels que la Banque Mondiale, le FIDA ou la GIZ. Il paraît essentiel, au niveau du MAEP, de préciser les stratégies nationales de promotion de ces filières et de définir les modes de concertation entre les différents acteurs.

Il existe également des recouvrements au niveau géographique (PROAGRI et PACER notamment), qui impliqueront des mécanismes de coordination au niveau régional. L'implication du PROAGRI est importante au niveau de l'aval (commercialisation) des filières anacardes et riz, ainsi que sur le contexte institutionnel (Tables de concertation) ou l'appui aux structures faïtières. Le programme agricole bénino belge interviendra de manière complémentaire en recherchant les complémentarités. L'amélioration de la coordination des interventions au niveau régional relève de la responsabilité des CARDERS au travers des mécanismes de concertation prévus par le cadre légal. Une partie importante de la contribution nationale sera affectée au fonctionnement de ces mécanismes.

La mise en œuvre du PIC 2008-2012 a été l'occasion de tisser des liens et des complémentarités avec diverses interventions menées par des ONG internationales financées par la Belgique, à savoir VECO pour l'appui à la filière riz et le CCRB, Louvain Développement pour les Guichets d'Economie Locale, Protos pour les aménagements des bas-fonds. Ces efforts seront poursuivis dans le cadre de ce programme.

Des potentiels de synergies importants sont identifiés avec VECO pour ce qui concerne l'appui au développement de la filière riz, notamment l'appui aux organisations paysannes et la promotion de chaînes de valeur. Le programme contribuera aux réflexions pour la mise en œuvre du programme régional « riz en Afrique de l'ouest », qui réunit VECO, SNV, Oxfam et AGRICord, en appui au Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA). Cette contribution se concrétise par des échanges d'expériences et la contribution à des études spécifiques.

La plupart des bailleurs de fonds utilisent des fonds compétitifs pour soutenir les initiatives porteuses des opérateurs privés dans les filières. Ils proposent des modalités de financement et des comités de sélection distincts, sans réelle concertation pour l'harmonisation des procédures. La CTB a pris en compte ces différentes pratiques lors de l'élaboration des manuels de procédures pour les interventions en cours.

L'alignement sur le FADEC Agri ou le FNDA est envisagé comme une possibilité pour la plupart des PTF, mais sans réel engagement. L'Union européenne est favorable à un abondement de ces mécanismes dans la perspective du 11e FED, avec des soutiens à la mise en œuvre du FNDA. Ces

soutiens iraient vers des systèmes de garanties, de refinancement des IMF, ou encore de bonifications de taux d'intérêt. Ils sont donc complémentaires aux mécanismes du Programme bénino-belge, qui s'orientent davantage vers des mécanismes complémentaires de type « Aides à l'investissement ».

Les efforts entrepris au travers du FAIA pour institutionnaliser les mécanismes de financement de l'agriculture seront poursuivis au travers de la composante d'appui institutionnel, en se basant sur les leçons tirées par les volets opérationnels. La mise en place de ces mécanismes permettra à terme une harmonisation des modes d'intervention des différents PTF.

4 Planification opérationnel actualisé

Le cadre logique a été ajustée pour s'aligner aux lignes budgétaires du système administratif et financier afin de faciliter la planification et consolidation des budgets et dépenses dans les lignes harmonisées des deux systèmes. La formulation des objectifs et résultats a resté inchangé. Cependant les quantités en terme de résultats attendus changeront pour ce qui concerne l'accompagnement et financement des Projets d'entreprenariat Agricole à forte valeur ajoutée (PEA+)

4.1 Objectif général

L'objectif global de l'intervention est identique à celui du PSRSA, à savoir : « La compétitivité, l'attractivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles sont assurés dans le respect des rôles des différents acteurs opérationnels, afin de contribuer à assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle du Bénin ».

4.2 Objectif spécifique et résultats attendus

Objectif spécifique : Les exploitations familiales et les entreprises rurales des deux régions d'intervention (Mono/Couffo et Atacora/Donga) opérant dans les filières prioritaires (Anacarde, riz et maraîchage) ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des chaînes de valeur performantes, respectueuses des normes environnementales et sanitaires.

Le tableau ci-après présente le cadre des résultats et activités de la composante opérationnelle du programme ancien et nouveau.

R1 : Les exploitations familiales professionnalisées offrent un produit concurrentiel sur des marchés porteurs clairement identifiés.	
Ancien Cadre logique	Nouveau Cadre Logique
A.1.1 : Elaborer les paquets techniques à destination des exploitants familiaux et réviser les mécanismes/procédures de mise à disposition des micro-projets de production et de commercialisation (MIC)	
A.1.2 : Appuyer et financer la mise en œuvre des micro-projets de production et de commercialisation.	A.1.1 Appuyer et financer la mise en œuvre de 50 groupements pour micro-projets de production dans la filière maraîchage

	A.1.2 Appuyer et financer la mise en œuvre de 130 groupements pour micro-projets de production dans la filières riz
	A.1.3 Appuyer et financer la mise en œuvre de 40 groupements pour micro-projets de production dans la filière anacarde
A.1.3 : Accompagner la mise en œuvre du dispositif de conseil agricole aux exploitations familiales	A1.4 Accompagner la mise en œuvre du dispositif de conseil agricole aux exploitations familiales
A.1.4 : Renforcer les groupements de producteurs, les coopératives et les unions communales dans leurs capacités à rendre des services spécifiques d’approvisionnement et de commercialisation à leurs membres	
	A.1.5 Renforcer les groupements de producteurs, les coopératives et les unions communales dans leurs capacités à rendre des services spécifiques d’approvisionnement et de commercialisation à leurs membres (Régie)
	A1.6 Recherche action en appui à la production
	A.1.7 : Elaborer les paquets techniques à destination des exploitants familiaux et réviser les mécanismes/procédures de mise à disposition des micro-projets de production et de commercialisation (MIC)
R2 : Les entreprises rurales offrent des services de qualité accessibles aux exploitations agricoles des filières.	
A.2.1 : Réviser les mécanismes d’accompagnement et de financement des projets d’entrepreneuriat agricole (PEA)	
A.2.2 : Accompagner et financer la mise en œuvre de micro-projets d’entrepreneuriat visant le renforcement de l’offre de services de proximité aux exploitations familiales	A.2.1 : Accompagner et financer la mise en œuvre de micro-projets d’entrepreneuriat visant le renforcement de l’offre de services de proximité aux exploitations familiales
A.2.3 : Accompagner et financer la mise en œuvre de projets d’entrepreneuriat agricole (PEA) structurants et à forte valeur ajoutée pour la compétitivité des filières	A.2.2 : Accompagner et financer la mise en œuvre de projets d’entrepreneuriat agricole (PEA+) structurants et à forte valeur ajoutée pour la compétitivité des filières

A 2.4 : Renforcer l'offre et de la présence des services non financiers dans les zones d'intervention	A 2.3 : Renforcer l'offre et de la présence des services non financiers dans les zones d'intervention
R3 : Des infrastructures communales sont réalisées et mises en valeur au terme d'un processus concerté entre les acteurs des filières.	
À 3.1 : Améliorer la concertation pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement agricole au niveau communal	À 3.1 : Améliorer la concertation pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement agricole au niveau communal
À 3.2 : Réaliser des études techniques et socio-économiques préparatoires à la mise en place des investissements communaux (cogestion)	
À 3.3 : Accompagner la mise en place des investissements communaux et intercommunaux dans les filières prioritaires	À 3.3 : Accompagner la mise en place des investissements communaux et intercommunaux dans les filières prioritaires
	À 3.4 Réalisation des études techniques et socio-économiques pour la mise en œuvre des investissements communaux (régie)
	À 3.5 audits investissements communaux
R4 : La gouvernance et la performance des filières prioritaires sont améliorées grâce à une meilleure articulation des opérateurs, dans le respect de l'environnement et de l'équité entre les genres.	
À 4.1 : Réaliser des études de marché, des actions de sensibilisation et des actions de promotion en appui à la mise en marché des produits agricoles dans les chaînes de valeur	
À 4.2 : Renforcer la dynamique organisationnelle des organisations nationales et régionales dans les filières prioritaires	
A 4.3 : Développer des actions spécifiques en matière de genre et d'environnement	
	À 4.1 Développer des actions spécifiques en matière de genre et d'environnement
	À 4.2 Réaliser des études de marché, des actions de sensibilisation et des actions de promotion en

	appui à la mise en marché des produits agricoles dans les chaînes de valeur
	À 4.3 Renforcer la dynamique organisationnelle des organisations nationales et régionales dans les filières prioritaires
R5 : Le passage à l'approche programme permet d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des interventions du programme bénino-belge pour le secteur agricole	
A.5.1 : Assurer la planification et la coordination des interventions	A.5.1 : Assurer la planification et la coordination des interventions
A.5.2. : Mettre en place un dispositif de suivi évaluation performant	A.5.2. : Mettre en place un dispositif de suivi évaluation performant
A.5.3. Capitaliser les expériences pour définir des approches, des méthodes et des outils adaptés à la promotion de chaînes de valeur inclusives	A.5.3. Capitaliser les expériences pour définir des approches, des méthodes et des outils adaptés à la promotion de chaînes de valeur inclusives

4.3 Activités à mettre en œuvre actualisées

Le contexte et justification, les stratégies de mise en œuvre, les activités ainsi que les bénéficiaires ne changent pas pour les résultats 1,3 et 5. Au niveau du résultat 2 et activité 2.3 un ajustement est prévu en terme de nombre des projets d'entrepreneuriat de forte valeur ajoutée (PEA+) qui seront accompagnés et financés. Au niveau du résultat 4, il s'agit de l'action de l'organisation de l'alphabétisation pour les femmes dans le cadre de l'activité 4.3 qui ne sera plus exécuté.

Résultat 2 : Les entreprises rurales offrent des services de qualité accessibles aux exploitations agricoles des filières.

Activité 2.3 : Accompagner et financer la mise en œuvre de projets d'entrepreneuriat agricole structurants et à forte valeur ajoutée pour la compétitivité des filières

Contexte et justification

L'expérience montre qu'il y a peu d'entreprises à même de mettre en œuvre des projets réellement structurants pour les filières. Elles sont soumises à un ensemble de contraintes en termes de pression fiscale, d'accès à l'information, de difficultés d'accès aux institutions bancaires. Elles ont pour la plupart tout à gagner d'une plus grande formalisation des liens contractuels avec les groupements paysans. Il s'agira d'appuyer des entreprises ou des unions de coopératives proposant des projets à forte valeur ajoutée dans les secteurs de la transformation, de la distribution, de l'emballage, de l'approvisionnement en intrants ou en matériels. Ces projets sont plus complexes et nécessitent des expertises spécifiques. Ils peuvent se situer hors des régions d'intervention.

Orientations pour le choix des projets

Le programme reprendra la logique développée dans le cadre du manuel FODEFI, qui décrit ainsi les PEA+ : il s'agit de projets plus complexes portés par des entreprises structurées et formelles. Ils

doivent être structurants en ce sens qu'ils démontrent des effets/impacts évidents, en termes de : (i) levée d'un ou de plusieurs goulots d'étranglement majeurs dans le cadre du développement des filières ; (ii) création d'emplois directs et indirects autour de l'activité ; (iii) contribution à l'économie locale (projets générateurs de nouveaux services, produits ou revenus au niveau local, cohérence avec le PDC) ; (iv) contribution au développement d'effets de grappe. Les Projets d'Entrepreneuriat Agricole envisagés sont notamment :

Des projets d'accompagnement des fournisseurs d'intrants dans des démarches de certification et de recherche de fournisseurs pour des intrants spécifiques. L'intervention appuiera la mise en relation avec les groupements de producteurs pour identifier les produits nécessaires, les quantités à fournir et la période d'utilisation.

Des projets visant à accompagner des commerçants et/ou des unions de producteurs dans la recherche de marchés et l'acquisition d'équipements pouvant garantir une valeur ajoutée aux produits.

Accompagnement de producteurs semenciers dans les démarches d'acquisition des semences de base répondant aux spécificités des chaînes de valeur, dans les démarches de certification, dans les mécanismes de distribution aux producteurs, ...

Des projets de vente groupée portés par des coopératives et unions de coopératives.

Types d'actions envisagées

Le cycle d'accompagnement peut être résumé comme suit :

Identification des besoins spécifiques des groupements de producteurs et des opérateurs susceptibles de répondre à ces besoins. Des appels à propositions publics sont au besoin réalisés pour identifier les porteurs de projets.

Accompagnement des entreprises pour la maturation du projet, la conception et le choix du modèle d'affaires : Des études complémentaires sont éventuellement réalisées et des financements complémentaires sont au besoin recherchés auprès du secteur financier.

Facilitation des échanges entre l'entreprise et les groupements de producteurs pour définir les modalités de collaboration (modèles de contractualisation, ...).

Elaboration d'un plan d'affaires (ou feuille de route) et d'un plan d'accompagnement précisant les moyens qui seront mis à disposition de l'entreprise.

Définition d'un accord entre le programme et les entrepreneurs sélectionnés, qui précise la durée et le type d'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre du plan d'affaires.

Réalisation d'analyses sanitaires et phytosanitaires et actions spécifiques en faveur du respect des normes.

Bénéficiaires directs

Les promoteurs sont des entreprises ou des unions de coopératives. Ces dernières bénéficient de conditions de financement plus attractives. Le programme prévoit suite à la réduction budgétaire d'appuyer un total de 10 PEA+ au lieu de 20 promoteurs sur l'ensemble des deux zones.

Stratégie de mise en œuvre

Les promoteurs potentiels sont peu nombreux et ont été identifiés lors des analyses de filières. Une démarche proactive d'identification et d'accompagnement doit être menée pour la définition de projets techniquement et économiquement performants. Des stratégies spécifiques seront développées au niveau des différents opérateurs, avec une mise en relation systématique avec les organisations de producteurs.

Plusieurs bailleurs de fonds appuient actuellement la mise en place de structures d'appui à l'entrepreneuriat rural tels que les Guichets d'Economie Locale (Louvain Coopération) ou les Business Center (Bureau International du Travail). La stratégie du programme sera de mettre en relation les porteurs de projets avec les structures les plus habilitées à assurer l'accompagnement requis.

Résultat 4 : La gouvernance et la performance des filières prioritaires sont améliorées grâce à une meilleure articulation des opérateurs, dans le respect de l'environnement et de l'équité entre les genres

Activité 4.3. : Développer des actions spécifiques en matière de genre et d'environnement

Contexte et justification

La prise en compte du genre et de l'environnement s'est considérablement renforcée au sein des interventions mises en œuvre par la CTB et au sein des institutions partenaires. Nous pouvons citer la mise en place d'un réseau « genre » fonctionnel dans l'Atacora/Donga, l'élaboration d'une stratégie genre au niveau du MAEP et des appuis à sa mise en œuvre, l'élaboration conjointe d'un guide pour les équipes de mise en œuvre...

Cette attention est encore renforcée dans cette nouvelle intervention : les thèmes transversaux sont pris en considération de manière transversale dans tous les résultats et font l'objet d'une activité spécifique.

Types d'actions envisagées

Organisation de formations, accompagnement et appuis à l'innovation pour le développement de méthodes et d'approches par les prestataires d'accompagnement (PSNF et SIS)

Organisation de formation et accompagnement des OPA nationales, en vue d'améliorer la prise en compte du genre et de l'environnement dans leurs stratégies, le plaidoyer, le diagnostic, les plans d'action,

Organisation de formation et accompagnement des OPA régionales, communales, villageoises : genre et environnement, gestion commerciale, priorités, approches du terrain et des réunions ;

Organisation d'évènements spécifiques (échange d'expériences des femmes entrepreneurs/ OPA/...)
;

Organisation de cours d'alphabétisation fonctionnelle afin que les femmes comprennent leurs contrats et les marchés, de même que la gestion de leur OPA, les itinéraires techniques, etc. ; Cet activité ne sera plus exécuté suite à la réduction budgétaire.

Stratégies de mise en œuvre

Les budgets de formation sur le genre seront inclus dans les accords avec les PSNF, SIS et les OP, qui peuvent chercher leurs propres formateurs/entraîneurs. L'analyse des capacités sera effectuée avec

le formateur/coach et un plan stratégique sera élaboré pour le trajet de développement de ces capacités (type outcome mapping pour les capacités genre).

Les organisations capables de fournir des services pour le genre, l’alphabétisation et l’environnement seront recensées dans les deux régions et au niveau national (pour les OP nationales). Dans l’AD, le réseau genre aura la priorité comme prestataire, suite à leur compétence et expérience développées.

5 Ressources actualisés

5.1 Ressources financières

Quelques changements au niveau des ressources financières et lignes budgétaires sont intervenus¹ dû à :

- La réduction budgétaire de 2 millions d'Euros avec des répercussions au niveau ;
 - des actions au niveau des résultats 2 et 4 (cf chapitre 4.2.1) ;
 - des ressources humaines (cf chapitre 5,2) ;
 - des moyens roulants (cf chapitre 5,3)
- L'harmonisation des lignes de cogestion en régie et vice versa entre les unités fonctionnelles régionales
- L'harmonisation entre le cadre logique et l'organisation du système financier (FIT) par l'introduction de quelques dépenses et lignes budgétaires non prévues.

Budget et lignes budgétaires révisés

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
UFR Atacora Donga					
R1 : Les exploitations familiales professionnalisées offrent un produit concurrentiel sur des marchés porteurs clairement identifiés		2.894.930,00	2.868.930,00	-26.000	

¹ Pour les détails se référer aux document de réaménagement budgétaire présenté en SMCL de septembre 2016.

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Financement de 50 groupements pour micro-projets de production dans la filière maraîchage AD	Cogestion	480.000,00	480.000,00	0,00	
Financement de 130 groupements pour micro-projets de production dans la filières riz AD	Cogestion	1.369.350,00	1.343.350,00	-26.000,00	26.000 à affecter sur l'ATN aménagiste AD initialement non prévu.
Financement de 40 groupements pour micro-projets de production dans la filière anacarde AD	Cogestion	341.400,00	341.400,00	0,00	
Accompagner la mise en œuvre du dispositif de conseil agricole aux exploitations familiales	Cogestion	286.580,00	286.580,00	0,00	
Renforcer les groupements de producteurs, les coopératives et les unions communales dans leurs capacités à rendre des services spécifiques d'approvisionnement et de commercialisation à leurs membres	Cogestion	216.400,00	216.400,00	0,00	
Recherche action en appui à la production	Cogestion	201.200,00	165.200,00	-36.000,00	Montant reverse pour l'élaboration des paquets techniques ;
Élaborer les paquets techniques à destination des exploitants familiaux et réviser les mécanismes/procédures de mise à disposition des micro-projets de production et de commercialisation (MIC)	Cogestion	0,00	18.000,00	36.000,00	Activité prévu dans le cadre logique mais sans ligne budgétaire ; ligne et budget ajoutée

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
R2 : Les petites entreprises rurales offrent des services de qualité accessibles aux exploitations familiales des filières		724.400,00	586.595,00	-137.805,00	
Financement micro-projets d'entrepreneuriat pour services de proximité	Cogestion	411.000,00	411.000,00	0,00	
Financement et accompagnement des PEA à forte valeur ajoutée pour les filières prioritaires	Cogestion	251.200,00	113.395,00	-137.805,00	Réduction de nombre de PEA forte valeur ajoutée
Renforcement de l'offre de produits non financiers AD	Cogestion	62.200,00	62.200,00	0,00	
R3 : Des infrastructures communales sont réalisées et mises en valeur au terme d'un processus concerté entre les acteurs		910.200,00	910.200,00	0,00	
Processus de concertation pour la planification	Cogestion	213.900,00	213.900,00	0,00	
Réalisation des études techniques et socio-économiques pour la mise en œuvre des investissements communaux	Cogestion		1.000	1000	Ligne créé pour concordance même ligne au niveau de MC
Réalisation des aménagements communaux	Cogestion	578.000,00	578.000,00	0,00	
Réalisation des études techniques et socio-économiques pour la mise en œuvre des investissements communaux	Régie	118.300,00	90.300,00	-28.000,00	Réduction pour permettre financement audit des IC

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
audits investissements communaux	Régie		27.000,00	27.000,00	Ligne et budget ajoutée ; audit IC initialement non budgétisé
R4 : La gouvernance économique des filières prend en compte l'intérêt des exploitations agricoles, des femmes et la défense de l'environnement		146.000,00	222.707,00	76.707,00	
Développer des actions spécifiques en matière de genre et d'environnement	Cogestion	146.000,00	118.000,00	-28.000,00	Annulation de l'activité d'alphabétisation des femmes
Réaliser des études de marché, des actions de sensibilisation et des actions de promotion en appui à la mise en marché des produits agricoles dans les chaînes de valeur	Régie	0,00	44.707	44.707	Déplacement du budget d'une ligne annulé d'UAC vers la ligne géré par les UFR
Renforcer la dynamique organisationnelle des organisations nationales et régionales dans les filières prioritaires	Cogestion	0,00	60.000	60.000	Prévision des conventions de subsides des faitières nationales
Frais directs liés à l'atteinte des résultats		1.759.100,00	1.439.890,00	-319.210,00	
Frais de personnel et d'expertise	Régie	1.233.600,00	968.190,00	-265.410,00	Réduction des salaires du personnel PROFI de 6 mois. Reprise des salaires (4 à 6 mois) des ATI sur interventions en cours (FAFA/FAIA) Ajout ATN aménagiste

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Frais de véhicules et équipements	Cogestion	0,00	0,00	0,00	
Prestataires pour accompagnement (PSNF /SIS)	Cogestion	0,00	1.719,00	-1.719,00	
Frais de véhicules et équipements	Régie	115.700,00	75.700,00	-40.000,00	2 véhicules de moins seront achetés ; reste l'achat d'un véhicule
Prestataires pour accompagnement (PSNF /SIS)	Régie	241.800,00	240.081,00	-1.719	Réduction des frais liés aux dépenses déjà réalisé en cogestion sur cette même ligne
Responsable AD	Cogestion	168.000,00	143.000,00	-25.000,00	Réduction de la période du programme de 6 mois soit réduction de salaire de 6 mois.
frais divers mécanismes S/E (missions)	Régie	0,00	11.200,00	11.200,00	Ligne non prévue initialement, qui permet de financer les missions de SE suivi sur le terrain
UFR Mono Couffo					
R1 : Les exploitations familiales professionnalisées offrent un produit concurrentiel sur des marchés porteurs clairement identifiés		2.108.740,00	2.108.740,00	0,00	
Financement de 50 groupements pour micro-projets de production dans la filière maraîchage	Cogestion	932.700,00	914.700,00	-18.000,00	Réallocation du budget pour financer les paquets techniques
Financement de 48 groupements pour micro-projets de production dans la filières riz	Cogestion	749.760,00	731.760,00	-18.000,00	Réallocation du budget pour financer les paquets techniques

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Financement de 0 groupements pour micro-projets de production dans la filière anacarde	Cogestion	0,00	0,00	0,00	
Accompagner la mise en œuvre du dispositif de conseil agricole aux exploitations familiales	Cogestion	223.080,00	223.080,00	0,00	
Renforcer les groupements de producteurs, les coopératives et les unions communales dans leurs capacités à rendre des services spécifiques d'approvisionnement et de commercialisation à leurs membres	Cogestion	165.200,00	150.000,00	-15.200,00	Réallocation du budget pour financer les paquets techniques
Recherche action en appui à la production	Cogestion	38.000,00	20.000,00	-18.000,00	Réallocation du budget pour financer les paquets techniques
Élaborer les paquets techniques à destination des exploitants familiaux et réviser les mécanismes/procédures de mise à disposition des micro-projets de production et de commercialisation (MIC)	Cogestion	0,00	69.200,00	69.200,00	Ligne pas prévu dans le budget mais prévu dans le cadre logique.
R2 : Les petites entreprises rurales offrent des services de qualité accessibles aux exploitations familiales des filières		580.800,00	602.582,00	21.782,00	
Financement micro-projets d'entrepreneuriat pour services de proximité	Cogestion	271.000,00	442.782,00	171.782,00	Budget sous-estimés pour le nombre de PEA à financer ;

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Financement et accompagnement des PEA à forte valeur ajoutée pour les filières prioritaires	Cogestion	250.000,00	100.000,00	-150.000,00	Réduction de PEA + de forte valeur ajoutée
Renforcement de l'offre de produits non financiers MC	Cogestion	59.800,00	59.800,00	0,00	
R3 : Des infrastructures communales sont réalisées et mises en valeur au terme d'un processus concerté entre les acteurs		1.488.800,00	1.380.800,00	-108.000,00	
Processus de concertation pour la planification	Cogestion	208.000,00	100.000,00	-108.000,00	Budget sur estimé
Réalisation des aménagements communaux	Cogestion	1.075.000,00	1.075.000,00	0,00	
Réalisation des études techniques et socio-économiques pour la mise en œuvre des investissements communaux	Régie	205.800,00	178.800, 00	-27.000	Réduction pour financement Audit
audits investissements communaux	Régie	0,00	27.000	27.000	Audit des IC non prévus initialement
4 : La gouvernance économique des filières prend en compte l'intérêt des exploitations agricoles, des femmes et la défense de l'environnement		112.000,00	158.706,00	46.706,00	
Développer des actions spécifiques en matière de genre et d'environnement	Cogestion	112.000,00	54.000,00	-58.000,00	l'activité alphabétisation n'aura plus lieu
Réaliser des études de marché, des actions de sensibilisation et des actions de promotion en appui à la mise en marché des produits agricoles dans les chaînes de valeur	Régie	0,00	44.706,00	44.706	Déplacement du budget d'une ligne annulé d'UAC vers l'UFR pour principes de subsidiarité

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Renforcer la dynamique organisationnelle des organisations nationales et régionales dans les filières prioritaires	Cogestion	0,00	60.000,00	60.000	idem
Frais directs liés à l'atteinte des résultats		1.935.400,00	1.692.476,00	-242.924,00	
Frais de personnel et d'expertise	Régie	1.363.200,00	1.153.076,00	-210.124,00	Réduction des salaires du personnel PROFI de 6 mois. 2 ATN filière (riz maraicher) de l'UAC vers l'UFR
Frais de véhicules et équipements	Cogestion	0,00	100	100	
Frais de véhicules et équipements	Régie	112.700,00	82.600,00	-30.100,00	1 véhicule de moins. Plus d'achat de véhicules prévus
Prestataires pour accompagnement (PSNF /SIS/BC)	Régie	291.500,00	291.500,00	0,00	
responsable MC	Cogestion	168.000,00	134.000,00	-34.000,00	6 mois de réduction durée programme et de salaires responsables
frais divers atteintes résultats mécanismes S/E (missions)	Régie	0,00	31.200,00	31.200,00	
UAC					
R4 : La gouvernance économique des filières prend en compte l'intérêt des exploitations agricoles, des femmes et la défense de l'environnement		625.520,00	109.480,00	-516.040,00	

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Développer des actions spécifiques en matière de genre et d'environnement	Cogestion	0,00	20.000	20,000	Assistant Junior et mise en œuvre des recommandations backstopping Genre
Réaliser des études de marché, des actions de sensibilisation et des actions de promotion en appui à la mise en marché des produits agricoles dans les chaînes de valeur	Régie	134.120,00	85.120,00	-49.000	Réallocation pour les UFR pour le même activité.
Renforcer la dynamique organisationnelle des organisations nationales et régionales dans les filières prioritaires	Régie	491.400,00	4.360,00	-487.040,00	Réduction de -120.000 EUR (réallocation de 60,000 AD et 60,000 MC) ; réallocation budget des ATN Anacarde (79.735 EUR) , Riz (89.370 EUR), Maraichage (77.935 EUR) vers les UFR
R5 : Le passage à l'approche programme permet d'améliorer l'efficience et l'efficacité des interventions du programme bénino-belge pour le secteur agricole		369.400,00	156.400,00	-213.000,00	
Assurer la planification et la coordination des interventions	Cogestion	0,00	10.000	10.000	
Mettre en place un dispositif de suivi évaluation	Cogestion	0,00	5.000	5.000	
Capitaliser les expériences pour définir des approches, des méthodes et des outils adaptés à la promotion de chaînes de valeurs inclusives	Régie	189.400,00	141.400,00	-48.000,00	réduction de -48.000 EUR suite au prise en compte des coûts de

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
					capitalisation par l'intervention FAIA et coûts KIT moins élevés que prévus
Révision des mécanismes d'accompagnement	Régie	180.000,00	0,00	-180.000,00	Réduction de -180.000 lié au non prolongation de l'ATI expert en mécanismes de financement et d'accompagnement des entreprises rurales
Frais directs liés à l'atteinte des résultats		1.110.600,00	724.607,00	-385.993,00	
Frais de personnel et d'expertise	Régie	942.600,00	581.607,00	-360.993,00	Réduction des salaires du personnel PROFI de 6 mois + prise en charge sur FAIA du co-responsable
Responsable UAC	Cogestion	168.000,00	143.000,00	-25.000,00	6 mois de réduction de durée du programme et de salaires responsables
Réserve budgétaire		5.110,00	5.110,00	0,00	
Moyens généraux				0	
Frais de personnel		1.753.600,00	1.557.377,00	-196.223,00	
Assistance technique	Régie	688.000,00	307.157,00	-380.843,00	Réduction des salaires du personnel PROFI de 6 mois + prise en charge sur FAIA

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Staff national en appui administratif pour l'Atacora Donga	Régie	398.400,00	360.667,00	-37.733,00	Réduction des salaires du personnel PROFI de 6 mois.
Staff national en appui administratif pour le Mono Couffo	Régie	398.400,00	459.167,00	60.767,00	budget plus réaliste : (Initialement pas correctement budgétisé)
Staff national en appui administratif pour Unité Appui et Coordination	Régie	268.800,00	430.386,00	161.586,00	budget plus réaliste : (Initialement pas correctement budgétisé)
Investissements		31.600,00	31.600,00	0,00	
Véhicules	Régie	20.000,00	20.000,00	0,00	
Equipement IT	Régie	8.400,00	8.400,00	0,00	
Aménagement bureau	Régie	3.200,00	3.200,00	0,00	
Frais de fonctionnement pour Atacora Donga		485.240,00	485.240,00	0,00	
Services et frais de maintenance	Régie	14.400,00	14.400,00	0,00	
Frais de fonctionnement des véhicules	Régie	168.000,00	168.000,00	0,00	
Frais de fonctionnement Moto	Régie	21.600,00	21.600,00	0,00	
Internet	Régie	46.080,00	46.080,00	0,00	
Fournitures de bureau	Régie	7.200,00	7.200,00	0,00	
Missions Direction	Régie	24.000,00	24.000,00	0,00	
Missions chauffeurs	Régie	72.000,00	72.000,00	0,00	

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Frais de communication externe	Régie	17.960,00	17.960,00	0,00	
Formation (participation séminaire + formation personnel)	Régie	36.000,00	36.000,00	0,00	
Frais de consultance (inclus comptable MIC)	Régie	46.000,00	46.000,00	0,00	
Autres frais de fonctionnement	Régie	32.000,00	32.000,00	0,00	
Frais de fonctionnement pour le Mono Couffo		437.960,00	437.960,00	0,00	
Loyer de bureau (+ eau et électricité)	Régie	33.600,00	33.600,00	0,00	
Services et frais de maintenance	Régie	26.400,00	26.400,00	0,00	
Frais de fonctionnement des véhicules	Régie	120.000,00	120.000,00	0,00	
Frais de fonctionnement Moto (50 eur/mois/moto)	Régie	0,00	0,00	0,00	
Télécommunications	Régie	24.000,00	24.000,00	0,00	
Fournitures de bureau	Régie	24.000,00	24.000,00	0,00	
Missions Direction	Régie	6.000,00	6.000,00	0,00	
Missions chauffeurs	Régie	72.000,00	72.000,00	0,00	
Frais de communication externe	Régie	17.960,00	17.960,00	0,00	
Formation (participation séminaires + formation personnel)	Régie	36.000,00	36.000,00	0,00	
Frais de consultance (inclus comptable MIC)	Régie	46.000,00	46.000,00	0,00	

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Autres frais de fonctionnement	Régie	32.000,00	32.000,00	0,00	
Frais de fonctionnement pour UAC		280.600,00	280.600,00	0,00	
Services et frais de maintenance	Régie	16.800,00	16.800,00	0,00	
Frais de fonctionnement des véhicules	Régie	62.400,00	62.400,00	0,00	
Frais de fonctionnement Moto	Régie	9.600,00	9.600,00	0,00	
Fournitures de bureau	Régie	14.400,00	14.400,00	0,00	
Missions Direction	Régie	43.200,00	43.200,00	0,00	
Missions chauffeurs	Régie	33.600,00	33.600,00	0,00	
Frais de communication externe	Régie	9.600,00	9.600,00	0,00	
Formation (participation séminaire + formation personnel)	Régie	10.000,00	10.000,00	0,00	
Frais de consultance (inclus comptable MIC)	Régie	46.000,00	46.000,00	0,00	
Autres frais de fonctionnement	Régie	32.000,00	32.000,00	0,00	
Frais financiers cogestion	Cogestion	1.500,00	1.500,00	0,00	
Frais financiers Régie	Régie	1.500,00	1.500,00	0,00	
Audit et Suivi et Evaluation		240.000,00	240.000,00	0,00	
Evaluation (MP et EF)	Régie	100.000,00	100.000,00	0,00	

Lignes budgétaires	Mode	Budget D01 SMCL mars 2016	Nouveau budget	différence	Commentaires
Suivi (CTB Est)	Régie	20.000,00	20.000,00	0,00	
Audit	Régie	120.000,00	120.000,00	0,00	

Conclusion

	Budget initial	Nouveau budget	différence
Régie	8.356.220,00	7.118.824,47	-1.237.395,53
Cogestion	9.643.780,00	8.881.175,53	-762.604,47
Total	18.000.000,00	16.000.000,00	-2.000.000,00

5.2 Ressources humaines

Conformément à la stratégie du recrutement du personnel pour le volet opérationnel (cf SMCL juillet 2015) les Assistantes techniques ont été recrutés selon une procédure interne, suivi par une procédure de recrutement externe pour les postes non remplis. Des échanges ont eu lieu par la suite avec le volet institutionnel pour ce qui concerne l'organisation du bureau de programme pour un appui logistique, administratif et financier au programme et la mutualisation du personnel entre les deux volets.

Afin de faire face à la réduction financière proposée au programme, il est procédé à une de réduction de la durée du contrat du personnel pour le compte de PROFI pour une période de minimum 6 mois. Pour certain cas d'ATI les salaires a été imputés aux interventions en cours et exécutés de façon parallèles au programme (i.e. Fafa et FAIA). Certain ATN ont été recrutés avec un retard.

La situation des ressources humaines du volet opérationnel, plus celle-ci mutualisée avec le volet institutionnel se présente désormais ainsi ;

Ancien situation	Nouvelle situation	Commentaires
Assistant(e)s Techniques Internationale (ATI) et Responsables délégués nationales:		
Un (1) Responsable délégué de l'UAC (48 mois) (régie) ;	Un (1) Responsable délégué de l'UAC (42 mois) (régie) ;	Réduction de durée de contrat sous PROFI de 6 mois
Un (1) ATI coresponsable de l'UAC (48 mois) (régie) ;	Un (1) ATI coresponsable de l'UAC (42 mois) (régie) ;	idem
Deux (2) Responsables délégués de l'unité UFR/MC et UFR/AD (48 mois) (régie) ;	Deux (2) Responsables délégués de l'unité UFR/MC et UFR/AD (42 mois) (régie) ;	idem
Deux (2) ATI coresponsables de l'unité UFR/MC et UFR/AD (48 mois) (régie) ;	Deux (2) ATI coresponsables de l'unité UFR/MC et UFR/AD (42 mois) (régie) ;	idem
Un (1) ATI expert en mécanismes de financement et d'accompagnement des entreprises rurales (12 mois) partagé entre les deux UFR (régie) ;	–	Fin de contrat ; pas renouvelé
Un (1) ATI Responsable Administratif et Financier international (RAFI) du programme (48 mois) (régie).	Un (1) ATI Responsable Administratif et Financier international (RAFI) du programme (42 mois) (régie).	Réduction de durée de contrat sous PROFI de 6 mois
Assistant(e)s Techniques (ATN) :		

Un (1) ATN expert en marketing et intelligence de marché (48 mois) (régie) ;	Un (1) ATN expert en marketing et intelligence de marché (36 mois) (régie) ;	Réduction à cause du retard de recrutement et réduction de la durée du programme
Un (1) ATN en charge du dispositif de suivi évaluation UAC (48 mois) (régie) ;	Un (1) ATN en charge du dispositif de suivi évaluation UAC (36 mois) (régie) ;	Réduction à cause du retard de recrutement et réduction de la durée du programme
Deux (2) ATN experts en conseil de gestion et de commercialisation aux groupements et unions communales UFR/MC et UFR/AD (48 mois) (régie) ;	Deux (2) ATN experts en conseil de gestion et de commercialisation aux groupements et unions communales UFR/MC et UFR/AD (42 mois) (régie) ;	Réduction de durée de contrat sous PROFI de 6 mois
Deux (2) ATN experts en conseil technique et de gestion aux exploitations familiales UFR/MC et UFR/AD (48 mois) (régie) ;	Deux (2) ATN experts en conseil technique et de gestion aux exploitations familiales UFR/MC et UFR/AD (42 mois) (régie) ;	idem
Deux (2) ATN experts en appui à l'entrepreneuriat rural UFR/MC et UFR/AD (48 mois) (régie) ;	Deux (2) ATN experts en appui à l'entrepreneuriat rural UFR/MC et UFR/AD (42 mois) (régie) ;	idem
Deux (2) ATN experts en appui à la maîtrise d'ouvrage communale UFR/MC et UFR/AD (48 mois) (régie) ;	Deux (2) ATN experts en appui à la maîtrise d'ouvrage communale UFR/MC et UFR/AD (42 /40 mois) (régie) ;	Un AT en cours de recrutement dû à la démission de l'AT/MO d'UFR/MC.
Un (1) ATN expert génie rural (48 mois), partagé entre les deux UFR (base Lokossa – UFR MC) (régie) ;	Deux (2) ATN expert génie rural (48 mois), UFR/MC et UFR/AD (42 /36 mois) (régie) ; (régie) ;	L'expérience et les constats de la mission backstopping montre un besoin d'un ATN complémentaire pour l'AD pour l'appui à la réalisation des infrastructures et aménagements aux communes.
Trois (3) ATN experts en développement organisationnel et institutionnel des OPA faïtières et unions régionales (48 mois), partagé entre les deux UFR (régie) ;	Trois (3) ATN experts en développement organisationnel et institutionnel des OPA faïtières et unions régionales (42/38/38 mois), partagé entre les deux UFR (régie) ;	Deux des trois recruté avec un léger retard. Idem réduction de la durée

Deux (2) ATN chargés de suivi-évaluation au niveau régional UFR/MC et UFR/AD (48 mois) (régie).	Deux (2) ATN chargés de suivi-évaluation au niveau régional UFR/MC et UFR/AD (42 mois) (régie).	Réduction de durée de contrat sous PROFI de 6 mois
Personnel d'appui		
Un (1) administrateur gestionnaire UAC (48 mois) (régie) ;	Un (1) Expert financier UAC /UFAI (42 mois) (régie) ;	Mutualisation UFAI ; Réduction de durée de contrat sous PROFI VI de 6 mois
Un (1) secrétaire UAC (48 mois) (régie) ;	Un (1) secrétaire UAC /UFAI (42 mois) (régie) ;	Mutualisation UFAI ; Réduction de durée de contrat sous PROFI VI de 6 mois
Un (1) assistant administrateur gestionnaire UAC (48 mois) (régie) ;	Un (1) Comptable (42 mois) (régie) ;	Réduction de durée de contrat sous PROFI de 6 mois
Un (1) logisticien UAC (48 mois) (régie) ;	Un (1) logisticien UAC /UFAI (42 mois) (régie) ;	Mutualisation UFAI ; Réduction de durée de contrat sous PROFI de 6 mois
	Une (1) assistante logisticien UAC /UFAI (42 mois) (régie) ;	Mutualisation UFAI ; Réduction de durée de contrat sous PROFI VI de 6 mois
Deux (2) administrateurs gestionnaires UFR/MC et UFR/AD (48 mois) (régie) ;	Deux (2) administrateurs gestionnaires UFR/MC et UFR/AD (42 mois) (régie) ;	Réduction de durée de contrat sous PROFI de 6 mois
Deux (2) assistants administrateur gestionnaire UFR/AD et UFR/MC (48 mois) (régie) ;	Deux (2) assistants administrateur gestionnaire UFR/AD et UFR/MC (42 mois) (régie) ;	idem
Deux (2) secrétaires UFR/AD et UFR/MC (48 mois) (régie) ;	Deux (2) secrétaires UFR/AD et UFR/MC (42 mois) (régie) ;	idem
Quinze (15) chauffeurs : 4 UAC ; 6 UFR/AD ; 5 UFR/MC (48 mois) (régie) ;	Quatorze (14) chauffeurs : 3 UAC (+ 4 de l'UFAI) ; 6 UFR/AD ; 5 UFR/MC (42 mois) (régie) ;	Mutualisation UFAI : pool de chauffeurs avec UFAI
Gardiens de jours et gardiens de nuit pour UFR/AD et UFR/MC (48 mois) (régie).	Gardiens de jours et gardiens de nuit pour UFR/AD et UFR/MC (42 mois) (régie).	
Personnel d'appui mutualisé avec la représentation et autres projets/programmes CTB		
Un (1) Responsable administratif et financier local (LAF)	Un (1) Responsable administratif et financier local (LAF)	Partagé avec le programme Santé, Amsana, PAORC, ASPS et la représentation

		Partagé avec le programme Santé, Amsana, ASPS
Un (1) Assistant d'appui aux marché public	Un (1) Assistant d'appui aux marché public	idem
Un (1) Assistant d'appui à l'informatique	Un (1) Assistant d'appui à l'informatique	idem
Un(1) Assistant à la communication	Un(1) Assistant à la communication	idem

5.3 Ressources matérielles

Dans le cadre du DTF initial un certain nombre d'investissements et équipements ont été programmé afin d'assurer un bon fonctionnement du programme. Le matériel roulant et une partie des matériels acquis² dans le cadre des interventions FAFA AD, FAFA MC et FAIA ont été transférés vers le Programme Agriculture.

Une diminution en investissements et équipements a été opéré au programme pour faire face à la réduction budgétaire.

Ancienne situation	Nouvelle situation	Observations
Au niveau de l'Unité d'Appui et de Coordination		
Mobilier de bureau : contribution du partenaire	Mobilier de bureau : contribution du partenaire	
Trois ordinateurs et matériels connexes au coûts unitaires de 1.300 EUR	Trois ordinateurs et matériels connexes au coûts unitaires de 1.300 EUR	
Frais d'aménagement de bureau : 3.200 EUR	Frais d'aménagement de bureau :	
Au niveau de l'Unité Régionale de l'Atacora Donga		
Trois véhicules automobiles	Un véhicule	Deux véhicules annulés
Cinq motos avec un coût unitaire estimé de 1.500 EUR	0 motos	Motos annulés
Mobiliers de bureau : forfait de 3.000 EUR	Mobiliers de bureau : forfait de 3.000 EUR	
Neuf ordinateurs et matériels connexes au coût	Neuf ordinateurs et matériels connexes au coût unitaire estimé de 1.300 EUR	

² Une partie du matériel (plus utile pour le programme) a été remis aux partenaires (CARDER, OPA,...)

unitaire estimé de 1.300 EUR		
Trois imprimantes au coût unitaire estimé de 1.000 EUR	Trois imprimantes au coût unitaire estimé de 1.000 EUR	
Frais d'aménagement de bureau : 5.000 EUR	Frais d'aménagement de bureau : 5.000 EUR	
Au niveau de l'Unité Régionale de Mono Couffo		
Trois véhicules automobiles avec un coût unitaire estimé de 30.000 Euros	plus de véhicule	Deux véhicules déjà acquis et un véhicule UAC transféré
Mobiliers de bureau : forfait de 3.000 EUR	Mobiliers de bureau : forfait de 3.000 EUR	
Neuf ordinateurs et matériels connexes au coût unitaire estimé de 1.300 EUR	Neuf ordinateurs et matériels connexes au coût unitaire estimé de 1.300 EUR	
Trois imprimantes au coût unitaire estimé de 1.000 EUR	Trois imprimantes au coût unitaire estimé de 1.000 EUR	
Frais d'aménagement de bureau : 5.000 EUR	Frais d'aménagement de bureau : 5.000 EUR	
Equipements à destination des organisations paysannes partenaires		
Huit motos avec un coût unitaire estimé de 1.500 EUR	14 motos avec un coût unitaire estimé de 1.500 EUR	Plus de besoins des moto que prévus pour les animateurs

6 Modalités d'exécution

La SMCL qui s'est tenue en mars 2016 a été informée du fait que, le Comité de Direction de la CTB a approuvé le principe de conclusion de conventions de subsides par les divers projets de la CTB pour réaliser leurs objectifs. A cette occasion, le Comité de Direction a par ailleurs validé le Guide pour l'élaboration et le suivi des conventions de subside qui contient les règles qui doivent présider à l'octroi et au suivi des conventions de subsides par les projets. Ce nouvel outil « subsides » ainsi que le guide y relatif remplace les outils « accords d'exécution et accords de financement » précédemment en vigueur à la CTB et mentionné dans le DTF du PROFI. Les partenaires avec lesquelles des conventions de subsides pourront être signés et approuvés en SMCL de Juin 2016 sont présentés en annexe 2.

7 Dispositif de Suivi Evaluation

Il n'y a pas de changements intervenus en terme de principes de suivi évaluation. Une mission backstopping a permis de discuter et adapter avec toute l'équipe du volet opérationnel la théorie de changement, la matrice de suivi, les fiches d'opérationnalisation des indicateurs ainsi que la matrice de risques. Le baseline du volet opérationnel sera présenté à la SMCL de septembre pour approbation.

Une lettre d'attente avec Le Belgian Research Group for Policy Support (BeFinD), réseau de quatre centres de recherche incluant le GGS et le HIVA de la KU-Leuven, IOB de U-Antwerp et le CR BD de l'U-Namur, institution coordinatrice du réseau a été signé pour un appui à la mise en œuvre et l'évaluation prospective d'impact et de l'additionalité du programme PROFI.

8 Thèmes transversaux

Pour ce qui concerne les activités prévues à l'endroit des femmes et jeunes, deux actions ont été annulées. Il s'agit des actions prévues dans le résultat 4 :

L'appui à la participation des femmes et des jeunes dans les instances OP, accompagné par des cours de base d'alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes femmes.

Des sessions d'informations spécifiquement orientées vers des jeunes et des femmes et incluant des clubs de jeunes ;

Une mission backstopping sur le genre à eu lieu et qui propose en actions et recommandations complémentaires à celles du DTF.

- Recommandation 1 : Promouvoir l'efficacité de la représentation des femmes dans les instances de décision (pris en compte dans le baseline, matrice de suivi et fiches des indicateurs)
- Recommandation 2 : Promouvoir le niveau de sensibilité au genre par un travail sur les stéréotypes et préjugés (budget prévu en C0401 et par le Parcours d'acquisition des compétences du PAORC)
- Recommandation 3 : Appuyer la promotion et la conscientisation du genre par le dialogue (budget prévu en C0401)
- Recommandation 4 : Renforcer les capacités des porteurs de devoirs du secteur agricole (budget prévu en C0401)
- Recommandation 5 : Capitaliser les expériences et acquis du PROFI (prévu sur le budget C0503)

9 Annexes

COMPTE RENDU

DE

LA REUNION TECHNIQUE

**ENTRE LE ROYAUME DE
BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE
DU BENIN**

INTRODUCTION

La session extraordinaire du Comité des Partenaires bénino-belge qui s'est tenue le 13 mai 2016 avait essentiellement pour objectif d'informer la partie béninoise sur la décision de réduction de 5,5 millions EUR de l'enveloppe financière du Programme Indicatif bénino-belge 2013-2017. Lors des échanges, la partie béninoise avait souhaité une révision de cette décision par la partie belge qui se traduirait par i) une revue à la baisse du montant de la coupe et 2) la possibilité de concertation quant aux modalités de mise en œuvre de cette mesure en vue de minorer l'impact de cette décision sur les objectifs qui ont été assignés à cette coopération.

Suite à cette doléance, le Bureau Diplomatique de l'Ambassade de Belgique a obtenu de l'administration centrale belge, l'accord pour étudier ensemble (partie béninoise, Bureau diplomatique et CTB) la proposition initiale en vue de formuler une proposition alternative prenant en compte toutes les contraintes du terrain.

La présente réunion technique a servi de cadre pour des échanges techniques pour l'élaboration de la proposition alternative à soumettre pour avis à l'administration belge.

Les travaux étaient co-présidés par Monsieur Hervé DJOKPE, Directeur adjoint de la Direction Europe du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, et par Monsieur Jean-Louis PONT, Chef du Bureau Diplomatique de Cotonou, représentant de la Direction Générale du Développement du Service Public Fédéral Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement du Royaume de Belgique.

La liste nominative des membres des deux délégations se trouve en Annexe 1.

Ouverture de la séance

A l'entame de la séance Monsieur Jean-Louis PONT a fait un bref rappel des raisons qui ont concouru à cette décision de réductions budgétaires, qui a-t-il rappelé, n'est en aucun cas liée à des contextes politiques locaux et ne remet pas davantage en cause l'engagement de la Belgique auprès du Benin. Il a informé de l'accord de l'administration belge pour l'élaboration conjointe d'une proposition alternative à soumettre.

Il a précisé que la réunion ferait l'objet d'un PV qui serait transmis à la partie béninoise, sans nécessité de procéder à sa signature, les décisions prises en séance faisant foi.

Monsieur Hervé DJOKPE a remercié la partie belge pour sa flexibilité et pour avoir répondu favorablement à la doléance de la partie belge pour une révision de la décision.

Le seul point inscrit à l'ordre du jour est l'élaboration d'une proposition alternative de mise en œuvre des réductions budgétaires.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

La partie belge a rappelé à l'assistance le montant total de la coupe budgétaire ainsi que la ventilation qui a été initialement proposée.

En réponse à la préoccupation de la partie béninoise d'une éventuelle possibilité de réduction à la baisse de la coupe annoncée, la partie belge a informé que cette option n'est pas envisageable dans le contexte actuel de réduction générale des dépenses de l'Etat belge. La partie béninoise a déploré cette situation sans pour autant s'y opposer.

Les échanges se sont alors focalisés sur les propositions de ventilation pour une répartition judicieuse et moins douloureuse de la coupe.

La CTB a présenté encore une fois la proposition de ventilation qui se présente comme suit :

Reserve budgétaire : 1,5 MEUR

Projet PROFI : 2 MEUR

PAORC : 2 MEUR

La partie béninoise a souhaité une concertation interne, à la suite de laquelle, elle a annoncé se conformer à la proposition de la partie belge.

Les modalités et réaménagements internes à chaque programme se feront au sein des structures mixtes de concertation locales (SMCL) sur la base des propositions des programmes concernés. Les échanges de lettres se feront pour acter la présente décision.

La partie béninoise a toutefois souhaité que le Bureau diplomatique continue de plaider auprès de l'administration centrale pour que cette coupe soit la dernière sur le PIC 2013-2017.

CONCLUSION

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de convivialité marquée par des échanges francs et fructueux. Les deux Parties se sont félicitées du travail accompli dans un esprit de compréhension mutuelle.

Fait à Cotonou, le 03 juin 2016, en deux exemplaires originaux en langue française, les deux textes faisant également foi.

9.2 Annexe 2 : Liste des partenaires susceptibles de signature de convention de subsides

Liste a été approuvé en SMCL de mars 2016.

N°	Bénéficiaire contractant	intitulé	Bénéficiaires finaux	Lien avec n° d'activité du DTF
1	URCPA/AD URCPR/AD URCooPMA/AD CRM CRR URP AD /MC	Accompagnement et le suivi des projets MIC et PEA; fourniture des services au membres (Conseil Agricole, CEF, Services économiques,..) et fonctionnement des unions des coopératives de niveau régional;	Producteurs, transformateurs, commerçants des produits des 3 filières (riz, anacarde, maraichage) membres des unions des coopératives	1,2; Accompagner et financer la mise en œuvre des microprojets de production et de commercialisation; 2,2 Accompagner et financer la mise en œuvre de projets d'entrepreneuriat visant le renforcement de l'offre de services de proximité aux exploitations familiales
2	CCRB FENAPAB FUPRO	Mise en œuvre des plans stratégiques pour ce qui concerne le plaidoyer et les services aux membres	Producteurs, transformateurs, commerçants des produits des 3 filières (riz, anacarde, maraichage)	4.2 : Renforcer la dynamique organisationnelle des organisations nationales et régionales dans les filières prioritaires
3	URP/AD URP/MC	Fourniture des services de conseil d'exploitation familiale (CEF)	Exploitations familiales	1,3 Accompagner la mise en œuvre des micro-projets du dispositif de conseil agricole aux exploitations familiales
4	ACAD /AD Ass maires /Mono Ass maires / Couffo	Faciliter les services d'ingénierie sociale (SIS) pour accès, gestion, entretien des infrastructures	Exploitants des infrastructures structurantes réalisés par les communes	3,3; Accompagner la mise en place des investissements communaux et intercommunaux dans les filières prioritaires
5	PASCIb PNOPPA ReCAB	Mise en œuvre des plans de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles	Organisations Professionnelles agricoles, Producteurs agricoles individuels (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, planteurs, transformateurs),	3.2 : Assurer un accompagnement (méthodologique et logistique) de la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités

N°	Bénéficiaire contractant	intitulé	Bénéficiaires finaux	Lien avec n° d'activité du DTF
			autres professionnels du secteur agricole	3.3 Assurer l'institutionnalisation des formes de dialogues, d'échanges et de suivi de la mise en œuvre des programmes sectoriels et leurs plans d'action par filière prioritaire